

7. Le visa d'études long séjour

Le visa d'études long séjour peut être obtenu par les citoyens étrangers qui désirent étudier en Roumanie ou sont venus en Roumanie par des programmes d'échanges culturels.

Les citoyens étrangers acceptés dans une université d'Etat ou privée accréditée selon la loi sont considérés étudiants.

Pour obtenir le visa les documents suivants sont nécessaires :

- a) Lettre d'acceptation
- b) Le justificatif de paiement de frais de scolarité
- c) Document attestant que l'étudiant dispose de moyens de subsistance pour la période du visa (le salaire minimum par mois)
- d) Le casier ou autre document avec la même valeur légale
- e) L'assurance médicale pour toute la période de validité du visa
- f) L'accord des parents si les étudiants sont mineurs.

Les étudiants étrangers qui bénéficient des bourses de l'Etat roumain sont exemptés de soumettre les documents prévus au point c).

Le visa mentionné ci-dessus est accordé également aux étrangers acceptés dans les universités roumaines en fonction des documents internationaux signés par la Roumanie.

La demande de visa peut être faite seulement auprès des missions diplomatiques et sections consulaires de la Roumanie à l'étranger.